

succès de la cause commune. Pour que les missionnaires agricoles réussissent, il leur faut des ressources pécuniaires; nous nous ferons tous un titre de gloire de leur en procurer abondamment.

A ces causes et le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous réglons ce qui suit :

1<sup>o</sup> L'œuvre des missionnaires agricoles est fondée par toute la province civile de Québec ;

2<sup>o</sup> Dans toutes les églises et chapelles où se fait l'office divin il sera fait chaque année une quête qui sera appelée « Quête de l'œuvre des missionnaires agricoles et de la colonisation », et dont le produit sera remis à l'évêque du diocèse ;

3<sup>o</sup> Cette quête prendra la place de la quête de la colonisation dans les diocèses où cette dernière s'est faite jusqu'à présent.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales de nos diocèses respectifs, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous le jour de l'Épiphanie de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

E.-A. CARD. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

† ÉDOUARD-CHS, Archev. de Montréal.

† J.-THOMAS, Archev. d'Ottawa.

† L.-N., Archev. de Cyrène, Coadjuteur de S. E. le Card. Taschereau.

† L.-F., Év de Trois-Rivières.

† L.-Z., Év. de Saint-Hyacinthe.

† N.-ZÉPHIRIN, Vic. Apost. de Pontiac.

† ELPHÈGE, Év. de Nicolet.

† ANDRÉ-ALBERT, Év. de Saint-Germain de Rimouski.

† MICHEL-THOMAS, Év. de Chicoutimi.

† JOSEPH-MÉDARD, Év. de Valleyfield.

† PAUL, Év. de Sherbrooke.

Par mandement de Son Éminence et de Nos Seigneurs,

B.-PH. GARNEAU, Ptre,

Secrétaire de l'Archevêché de Québec.